

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

62

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rencontres cinématographiques de Dijon - Edition 2012 - Modalités : protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs - Financement : convention à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs - Attribution de subvention

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour la sixième fois, Dijon a accueilli, du 20 au 22 octobre 2011, les rencontres cinématographiques organisées par la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs (ARP). Cette manifestation de portée internationale, a permis à des professionnels du monde du cinéma, au cours de débats organisés au Grand Théâtre, de se pencher sur des thèmes d'actualité du secteur.

En outre, ces rencontres, destinées aux professionnels du cinéma, se sont accompagnées de manifestations diverses s'adressant aux Dijonnaises et aux Dijonnais, et plus globalement, aux habitants de l'agglomération : des dédicaces, des rencontres avec des réalisateurs dans les quartiers, des projections gratuites de films en avant-première dans les salles de cinéma de la ville et des projections destinées aux scolaires et aux étudiants.

La septième édition des rencontres cinématographiques de Dijon se déroulera, sous une forme très similaire à celle de l'année précédente, du 18 au 20 octobre 2012.

Les thématiques abordées lors des journées professionnelles pourraient être les suivantes : la vidéo à la demande, les conséquences de la crise économique européenne pour le cinéma et son industrie, le droit d'auteur et la copie privée...

La réussite de cet événement, comme cela a été démontré les années passées, tient beaucoup à la qualité du partenariat qui s'établit entre l'ARP et les collectivités territoriales participantes : Ville de Dijon, Région Bourgogne et l'Etat (Centre National de la Cinématographie et de l'image animée). Ce partenariat prend la forme d'une contribution financière de chacun des partenaires et d'une prise en charge directe de certains éléments constitutifs de ces rencontres (réceptions, mise à disposition de moyens, organisation de transports notamment).

Afin de stabiliser et de formaliser ce dispositif, il est proposé de mettre en place deux types de documents contractuels :

- un protocole d'accord entre la Ville, la Région Bourgogne, et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs ; ce document déterminera le rôle et les modalités d'intervention de chacun des partenaires ;

- des conventions de financement bilatérales entre l'ARP et chacune des collectivités territoriales signataire du protocole d'accord, précisant les participations financières des différents partenaires.

Le budget global prévisionnel des rencontres cinématographiques 2012 est estimé à environ 452 000 € ; la participation de la Ville sera identique à celle de l'année dernière, sous la forme d'une subvention de 92 417 € à l'ARP et d'une prise en charge de prestations estimée à environ 130 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la participation de la Ville à l'édition 2012 des rencontres cinématographiques de Dijon ;

2 - approuver le projet de protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - approuver le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - m'autoriser à signer le protocole d'accord et la convention définitifs ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

5 - décider d'accorder une subvention de 92 417 € à la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ